



RASSEMBLONS NOS ÉNERGIES
AGISSONS POUR LE CLIMAT !

PCET
NIORT

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

www.vivre-a-niort.com

AGENDA
21
NIORT



Circulation en centre-ville @ Bruno Derbord



Chaufferie bois du quartier des Brizeaux @ Bruno Derbord



Repas bio, restaurant scolaire école Michelet @ Bruno Derbord



1^{ères} nuits de la thermographie @ Vanessa Ferrero



Les jardiniers de la ville adaptent leurs pratiques @ Bruno Derbord

CHANGEMENT CLIMATIQUE : RÉFLEXION, ORGANISATION ET... ACTION !

Sécheresses, inondations, canicules, tempêtes... Le changement climatique et ses conséquences touchent l'ensemble de la planète. À l'origine du phénomène ? Les gaz à effet de serre, dont les émissions se trouvent fortement augmentées par les activités humaines.

Cette préoccupation mobilise la communauté internationale. Si la France a réaffirmé son engagement de réduire son empreinte carbone lors du Grenelle de l'environnement, l'heure est à l'action à l'échelon local. Parce que chaque territoire comporte ses particularités, chaque collectivité agit pour contribuer à cet engagement. Le Plan climat énergie territorial (PCET), exigé par la loi Grenelle*, définit les réponses adaptées à nos spécificités locales.

Construit pour renforcer les orientations de notre agenda 21, et plus particulièrement la vision de la Ville de Niort en matière d'énergie-climat, notre PCET a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 1^{er} juillet 2013. À travers 96 actions ciblées, il apporte des réponses adaptées à notre territoire.

L'ambition de la Ville est double : atténuer les émissions de gaz à effet de serre et identifier les actions pour s'adapter au changement climatique... Dans un contexte de raréfaction des ressources et d'une augmentation des coûts de l'énergie, le PCET vise également à limiter nos besoins en énergie (notamment fossile) et à diversifier les sources de production. Des objectifs qui s'appuient sur les atouts de notre territoire et sur ses compétences pour agir efficacement ensemble, dès maintenant !

* La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Plan climat énergie territorial. Dans les Deux-Sèvres, les « obligés » sont : la Ville, la Communauté d'agglomération du Niortais et le Conseil général.

« Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre ? »

Les gaz à effet de serre sont des composés chimiques présents dans l'atmosphère terrestre qui interceptent les infrarouges émis par la surface terrestre.

Les principaux gaz responsables de l'effet de serre sont la vapeur d'eau (H₂O), le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃) et les halocarbures (HFC).

L'activité humaine en augmente la concentration, et plus particulièrement celle du CO₂, libéré lors de la combustion des énergies fossiles et celle du méthane, émis notamment par la fermentation végétale ou animale.

SOMMAIRE

LE BON PLAN POUR AGIR !	P 4
OÙ EN SOMMES-NOUS À NIORT ?	P 7
VERS OÙ ALLONS-NOUS ?	P 9
INTÉGRER L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT DANS LA PLANIFICATION URBAINE ET L'AMÉNAGEMENT	P 10
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PATRIMOINE	P 12
RENFORCER LES BONNES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ	P 14
MOBILISER LES PARTENAIRES ET LES CITOYENS	P 15
RENFORCER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	P 17
AGIR... ET RÉUSSIR !	P 19

LE BON PLAN POUR AGIR !

Le Plan climat énergie territorial (PCET), institué par les lois Grenelle I et II, identifie les réponses adaptées au niveau local pour engager les actions nécessaires et minimiser les effets du changement climatique. Il doit répondre aux objectifs nationaux (facteur 4) et européens (3 x 20) en matière d'énergie et de climat.

« 3 x 20 », « facteur 4 »... Quésaco ?

Lors du Grenelle de l'environnement, la France a réaffirmé son engagement dans la réalisation des objectifs européens, des « 3 x 20 » :

- réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % (par rapport à 1990) ;
- réduire sa consommation d'énergie de 20 % ;
- augmenter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici à 2020.

Et, **atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050** signifie qu'il faut diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

« POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ? »



Le rapport du GIEC* confirme que l'élévation de la température terrestre est bel et bien due à l'accumulation des gaz à effet de serre d'origine humaine. Or, de nombreux impacts sont d'ores et déjà constatés :

- une élévation de la température moyenne ;
- l'augmentation globale de la pluviométrie avec une distribution plus inégale selon les latitudes ;
- la rétractation des neiges et des glaces de toutes sortes (la banquise arctique estivale a diminué entre 9,4 % et 13,6 % depuis 1979) ;
- la hausse du niveau des mers (entre 18 et 59 cm d'ici à la fin du siècle).

Enfin, le rapport indique que la fréquence des événements extrêmes (vagues de chaleur, inondations des régions humides, sécheresses aggravées dans les zones sèches...) pourrait augmenter.

Autant dire que l'heure est à l'action !

* Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a adopté le 27 septembre 2013 le premier volet de son cinquième rapport.

UN ENGAGEMENT TRADUIT EN ACTIONS

Équipements des bâtiments et de l'éclairage public moins consommateurs d'énergie, accès facilité aux modes de transports doux pour tous les Niortais, construction de bâtiments performants ou intégrant les exigences de la démarche haute qualité environnementale (HQE®), politique d'achats éco-responsables... Pour la Ville de Niort, le développement durable, c'est déjà une réalité ! L'agenda 21, adopté en 2012, traduit dans la pratique les principes du développement durable à l'échelle de notre territoire.

Le PCET, le plan complémentaire !

La politique volontariste de la Ville de Niort se voit ainsi renforcée par l'élaboration de son PCET, un plan qui comprend :

- le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre ;
- les actions visant à réduire ces émissions (actions d'atténuation) et à adapter le territoire aux changements climatiques constatés et à venir pour limiter sa vulnérabilité (actions d'adaptation) ;
- le dispositif de suivi et d'évaluation.

La mise en œuvre du PCET repose sur la participation des services de la Ville de Niort et la mobilisation des acteurs du territoire. Il s'inscrit en cohérence avec les différentes démarches engagées par la Ville.

AGENDA 21

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Prise en compte dans les documents stratégiques Ville et CAN (**SCOT, SDEC, PLU, PLH, PDU**)

BILAN CARBONE PATRIMOINE ET SERVICES

DIAGNOSTIC CIT'ERGIE

Il s'inscrit également dans les orientations du schéma régional climat, air, énergie, élaboré par la région Poitou-Charentes et la préfecture de région (approuvé le 17 juin 2013).

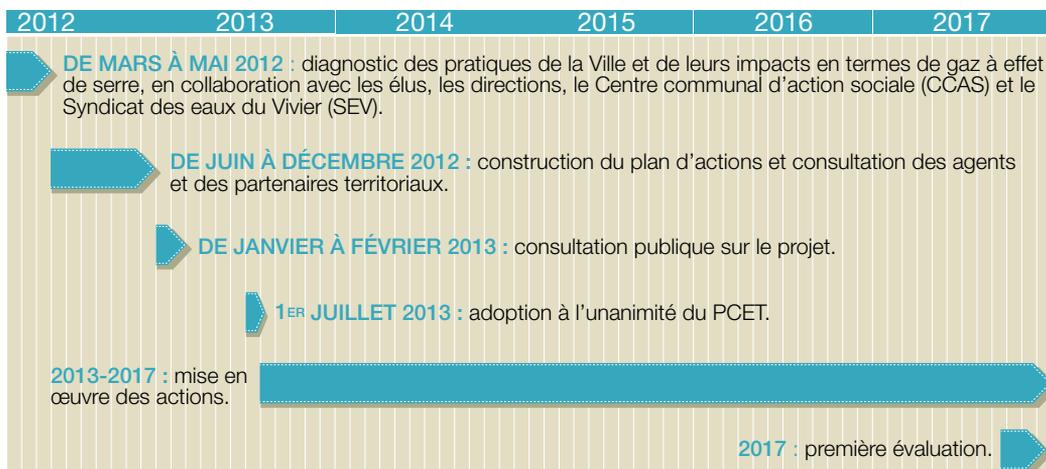
DES ACTEURS AU SERVICE DU CLIMAT

Pour que ce plan soit réaliste et concret, élus et agents ont été impliqués autour de son élaboration. Les partenaires publics, économiques, associatifs, institutionnels et les habitants, ont été associés à travers leurs contributions à l'agenda 21. Tous sont désormais mobilisés pour sa mise en œuvre.

Le Conseil général des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) - également « obligés » -, ainsi que les Pays Thouarsais et Mellois, engagés depuis plusieurs années dans une démarche volontaire énergie-climat sont les partenaires privilégiés de la Ville.

La Direction départementale du territoire (DDT), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont accompagné la Ville dans sa démarche PCET.

Le PCET de la Ville de Niort en étapes



OÙ EN SOMMES-NOUS À NIORT ?

Deux diagnostics aident à mieux connaître les pratiques de la Ville et leurs impacts en termes de gaz à effet de serre : le bilan des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone®), le recensement des actions menées et programmées (diagnostic Cit'ergie®). Ils ont été complétés par l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique, menée par la Communauté d'agglomération du Niortais, afin d'appréhender les actions à engager.

Le Bilan Carbone®*

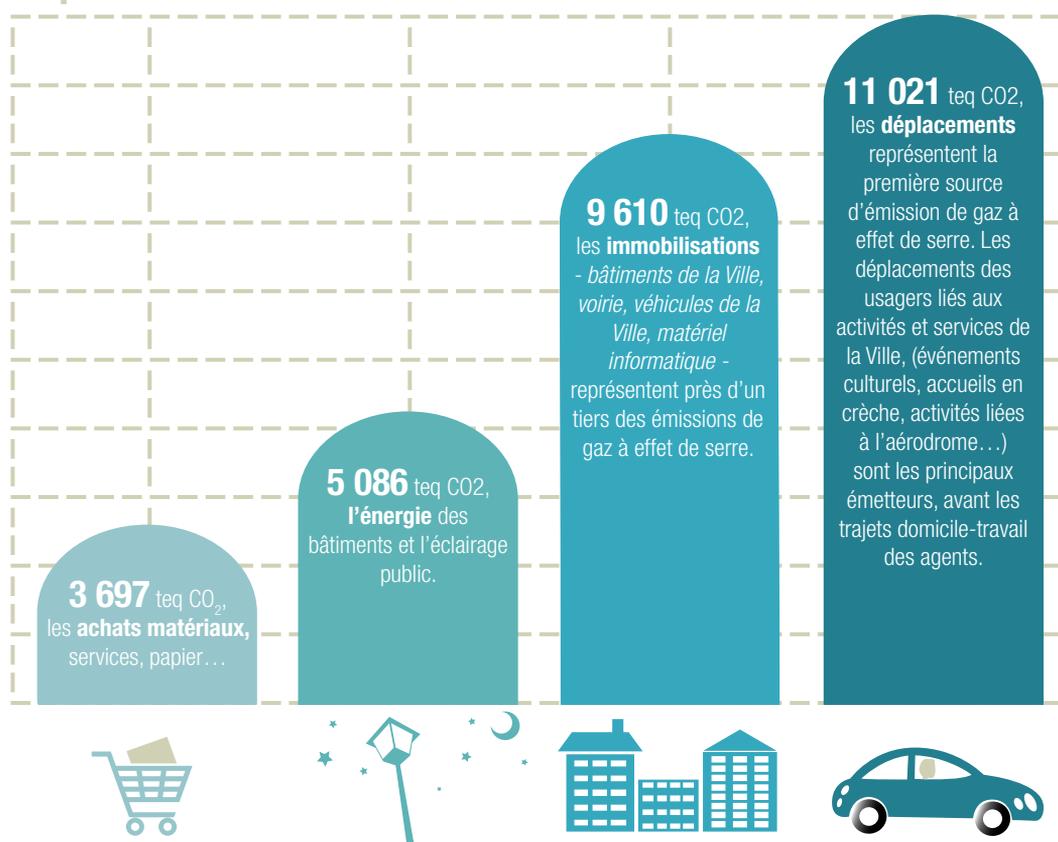
Identifie les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et mesure les tendances d'évolution des émissions entre 2009 et 2012. Il est mis à jour tous les trois ans.

32 810 tonnes équivalent CO2
ont été émises par la Ville de Niort

* Le Bilan Carbone® a concerné environ 1 300 agents de la Ville, du Syndicat des eaux du Vivier et du CCAS. Le diagnostic a été réalisé sur la base des données de l'année 2011.

Les déplacements (pour un tiers), les immobilisations, l'énergie des bâtiments/l'éclairage public et les achats contribuent à 90 % des émissions de GES.

teq CO₂



« UNE TONNE D'ÉQUIVALENT CO2 (TEQ CO2), C'EST BEAUCOUP ? »



Les émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en tonnes équivalent CO2.

1 teq CO2 correspond, par exemple, à :

- 1 aller Paris-New York en avion ;
- 20 % environ de la consommation d'énergie d'une maison par an ;
- 2 500 km en voiture 4x4 (ou 5 000 km en zone urbaine embouteillée en Twingo).

Le diagnostic Cit'ergie® *

Réalisé en concertation avec les élus, les agents et les acteurs impliqués dans la politique énergie-climat, rappelle les actions déjà mises en œuvre par la Ville en matière d'énergie-climat : utilisation d'équipements moins consommateurs d'énergie dans le bâti et l'éclairage public, intégration de panneaux photovoltaïques, construction de bâtiments performants (BBC) ou intégrant les normes haute qualité environnementale (HQE®), installation d'une chaufferie-bois, démarches d'achats éco-responsables... Ce diagnostic identifie aussi les secteurs restant à investir par la Ville.

L'étude de vulnérabilité

Menée par la CAN, elle met en exergue les impacts du changement climatique, susceptibles d'augmenter la vulnérabilité du territoire niortais, et les enjeux liés.

Le territoire devrait connaître des évolutions de son climat à l'horizon 2050 :

- une hausse des températures moyennes : + 1 à 2,5 °C ;
- une diminution du nombre moyen de jours de gel : de dix à vingt jours ;
- une augmentation du nombre de jours de canicule : de deux à dix jours ;
- une disparité des précipitations selon les saisons.

Notre territoire pourrait alors voir ses risques naturels - inondations, canicules... - s'accroître.

Ces évolutions auront notamment un impact sur :

- **l'eau** : la disponibilité de la ressource va s'amoindrir, avec un risque accru des pollutions ;
- **la biodiversité** : difficultés de migration des espèces, manque d'eau, dégradation des habitats ;
- **la santé** : l'augmentation des températures et du nombre de canicules impactera notamment les personnes vulnérables.

L'agriculture et le tourisme sont les deux secteurs les plus concernés par ces évolutions. La présence importante du secteur de l'assurance et des mutuelles sur le territoire est un atout pour travailler sur la prévention des risques et la sensibilisation des acteurs locaux, habitants compris.

* Démarche portée en France par l'Ademe. La Ville a obtenu le soutien financier de l'Ademe et de la Région Poitou-Charentes.

VERS OÙ ALLONS-NOUS ?

**Avant de définir un plan d'actions, il est utile de savoir dans quelle direction aller !
Les enjeux révélés par les diagnostics ont permis de déterminer la stratégie niortaise en matière d'énergie et de climat.**

TOUS VERS UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE !

La Ville de Niort se développe, innove autant pour son rayonnement que pour répondre aux besoins de ses habitants. Ce développement doit se faire en respect avec l'environnement. Ainsi, sa politique énergétique repose sur trois engagements visant à répondre aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :

- **sobriété** : c'est-à-dire réduire les consommations et éviter les gaspillages ;
- **efficacité** : promouvoir les pratiques et systèmes économes comme l'isolation des bâtiments ou l'amélioration des rendements énergétiques ;
- **innovation** : développer des énergies renouvelables pour répondre aux besoins de consommation.

À travers des mesures concrètes, le Plan climat énergie territorial de la Ville de Niort, première étape vers la transition énergétique de la Ville et de son territoire, vise à impulser un vrai changement de comportement de tous les acteurs qui doivent s'interroger sur leurs réels besoins dans leurs usages de l'énergie.

De cette vision est née la stratégie qui identifie les objectifs prioritaires à mettre en œuvre et les actions qui en découlent. Elle repose sur un **plan de 96 actions, structuré en cinq objectifs.**



Plan climat énergie territorial, on s'y met tous !

Choix de déplacement, logement, alimentation... chacun d'entre nous doit s'interroger sur ses propres pratiques pour que, tous ensemble, nous luttons contre le changement climatique !

INTÉGRER L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT DANS LA PLANIFICATION URBAINE ET L'AMÉNAGEMENT



Circulation rue Victor-Hugo @ Alex. Giraud

Les collectivités contribuent directement pour environ 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Leurs politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de transport sont responsables de plus de la moitié de ces émissions. Ce chiffre peut être diminué si le domicile est proche du lieu de travail, des espaces de loisirs... réduisant, de fait, les déplacements. Le maintien des espaces naturels et agricoles doit également être recherché et les sources de production d'énergie sur le territoire, diversifiées.

LES 6 AXES PRIORITAIRES

- Inscrire les objectifs des 3 x 20 dans les documents de planification et les projets d'aménagement.
- Garantir la qualité des opérations d'aménagement sur le territoire.
- Mieux partager l'espace public entre les différents modes de transport.
- Participer au développement des modes doux.
- Renforcer la dimension énergie-climat dans la gestion de l'eau.
- Augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire.

... et 26 actions !

Des exemples ?

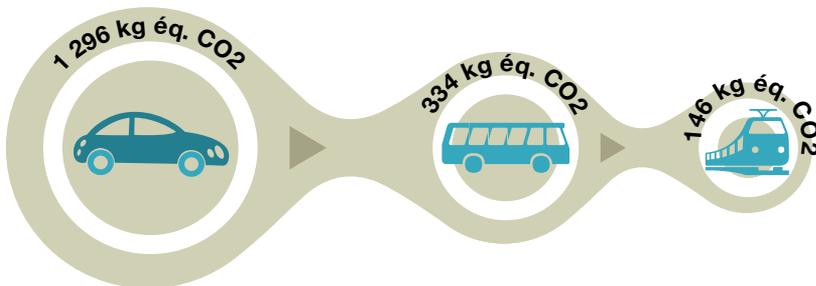
La Ville de Niort accorde une place majeure aux solutions moins énergivores apportant le même niveau de service.

- Des exigences environnementales, paysagères et énergétiques pour les entreprises situées sur la zone d'activités Terre de Sport.
- 80 km de pistes cyclables ont été aménagées (sur et hors voirie).
- Une chaufferie bois installée dans le quartier des Brizeaux permet une économie de 290 tonnes de CO₂ par an pour l'ensemble des bâtiments reliés (soit une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre).

« JE PEUX PRATIQUER L'INTERMODALITÉ, MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ? »

L'intermodalité c'est la possibilité de combiner, par exemple, les transports collectifs, le covoiturage et les modes doux (vélo, marche...) pour un même trajet. L'objectif est de limiter les distances parcourues en voiture individuelle et donc les émissions de gaz à effet de serre.

J'habite à 10 km de mon travail, j'émet sur une année :



METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE PATRIMOINE



Pôle Enfance de l'Orangerie - Bâtiment BBC à ossature bois

Bâtiments, véhicules, éclairage public : le patrimoine de la Ville, de sa construction à son utilisation, est à l'origine de consommations d'énergie importantes. C'est aussi le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre. Privilégier des techniques et des matériaux performants, optimiser l'utilisation du patrimoine de la Ville, réduire nos consommations, apparaissent alors comme des axes d'intervention indispensables.

LES 3 AXES PRIORITAIRES

- Réduire de 38 % les consommations d'énergie du patrimoine bâti de la Ville (d'ici à 2020).
- Optimiser la consommation d'énergie de l'éclairage public.
- Optimiser la flotte de véhicules de la Ville.

... et 18 actions !

Des exemples ?

- Un programme de rénovation du bâti a été mis en place pour six groupes scolaires.
- Les constructions (groupe scolaire Jean Zay, Pôle petite enfance, Terre de Sport...) obéissent aux normes BBC, HQE®...
- Les chaudières au fioul sont remplacées progressivement par des chaudières au gaz.
- Des systèmes performants sont installés pour diminuer les consommations d'énergie de l'éclairage public.
- La flotte de véhicules est renouvelée par des véhicules aux motorisations alternatives : GNV, hybrides, électriques.

« JE SOUHAITE RÉNOVER MON HABITATION. QUELLES SONT LES RÉGLEMENTATIONS À RESPECTER ? »

Lorsqu'on construit un bâtiment ou que l'on souhaite en améliorer un, il est indispensable de penser, en amont, à limiter ses impacts sur l'environnement.

- La réglementation thermique (RT 2012) exige que les constructions neuves présentent une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an (80 kWh/m²/an pour les bâtiments rénovés).
- En 2020, seuls les bâtiments passifs ou à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment) pourraient faire l'objet d'une demande de permis de construire.
- La démarche HQE® (haute qualité environnementale) liste les critères permettant de maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur (écoconstruction, éco-gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, de l'entretien...) et créer un environnement intérieur satisfaisant d'un point de vue du confort (hygrométrique, acoustique, visuel et olfactif) et de la santé (qualité de l'air et de l'eau).

RENFORCER LES BONNES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ



Développement d'une flotte de véhicules propres

À Niort, les préoccupations énergétiques nous concernent depuis plusieurs années. La Ville mène des actions écoresponsables au sein de ses services pour diminuer leurs impacts énergétiques. Objectif : impliquer chaque agent dans la lutte contre le changement climatique.

LES 4 AXES PRIORITAIRES

- Réduire de 10 % la part de la voiture pour les déplacements des agents, d'ici à 2020.
- Optimiser la politique d'achats écoresponsables.
- Renforcer l'implication des agents dans la mise en œuvre de la politique énergie-climat.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la politique climat-énergie.

... et 18 actions !

Des exemples ?

- Onze vélos à assistance électrique ont été acquis pour les déplacements professionnels des agents.
- Le covoiturage est facilité pour les agents en formation.
- 200 agents sont formés à l'écoconduite, permettant une économie de carburant de l'ordre de 5 à 15 % en moyenne.
- Le nombre d'imprimantes et les usages en matière d'impression ont été optimisés.
- Des produits servis dans les restaurants scolaires sont issus de l'agriculture biologique locale.

« DES "PRATIQUES RESPONSABLES", CELA SIGNIFIE QUOI POUR MON ALIMENTATION ? »

À SAVOIR

L'alimentation est au cœur des enjeux du développement durable. Adopter une démarche responsable, c'est respecter les trois règles d'or : qualité, proximité et saisonnalité.

Quelques exemples :

- privilégier les fruits et légumes de saison (réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'environ 70 % par rapport aux légumes consommés hors saison) et consommer des produits locaux ;
- manger du bœuf une fois par semaine (contre trois repas aujourd'hui en moyenne). La viande de bœuf représente entre 80 et 90 % des émissions de gaz à effet de serre de l'intégralité de nos repas.

MOBILISER LES PARTENAIRES ET LES CITOYENS



Jardins partagés place Raoul-Auzanneau (PRUS)

Pour réussir, la Ville de Niort a besoin de rassembler toutes les énergies ! L'implication de tous est en effet nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre sur le territoire. Acteurs publics et partenaires sont incités à mettre en place des actions et à mobiliser les Niortais contribuant à ces enjeux énergétiques.

LES 4 AXES PRIORITAIRES

- Impliquer les acteurs locaux autour de la politique énergie-climat.
- Renforcer la participation de la Ville dans les réseaux régionaux, nationaux et européens.
- Communiquer auprès des acteurs.
- Impliquer les Niortais dans la mise en place de la politique énergie-climat.

... et 24 actions !

Des exemples ?

- 1 036 logements sociaux sont en cours de réhabilitation pour une consommation d'énergie primaire de 97 kWhep/m²/an (au lieu de 171 kWhep/m²/an).
- 170 logements ont été réhabilités dans le cadre du projet OPAH-RU 2007-2012. Le gain moyen en étiquette énergétique est de 2, avec notamment l'atteinte des étiquettes B (51 à 90 kWhep/m²/an) et C (91 à 150 kWhep/m²/an).
- 164 logements sociaux ont été équipés de chauffe-eau solaires.
- Organisation d'une conférence-débat sur la transition énergétique par la Ville, la CAN et le Conseil général des Deux-Sèvres le 14 juin 2013 en présence de la ministre de l'Écologie. Présentation par l'association négaWatt de la nécessité de reconsidérer nos modes de production et de consommation d'énergie. Inscription dans le débat national sur les enjeux économiques, politiques et sociaux de l'énergie.

« J'AI BESOIN DE RÉNOVER MON LOGEMENT. PUIS-JE BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS ? »

À SAVOIR

Une deuxième opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), plaçant la lutte contre la précarité énergétique au cœur du dispositif, engagée pour la période 2013-2017.

- Les propriétaires qui occupent leur logement (selon leur niveau de ressources) et les propriétaires bailleurs privés qui, après travaux, appliqueront des loyers maîtrisés pendant neuf ans, peuvent bénéficier d'aides.
- Les logements doivent être situés dans le centre ancien ou le secteur Du Guesclin-Largeau pour les propriétaires bailleurs. Le logement des propriétaires occupants peut être situé sur tout le territoire de la Ville.

D'autres dispositifs d'aide existent sur le territoire. Renseignements auprès de l'Espace Info Énergie à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).

RENFORCER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Gestion différenciée dans les jardins du Moulin du Roc

Le changement climatique va progressivement impacter notre territoire : hausse de la température annuelle moyenne, augmentation des périodes de sécheresse, des fortes précipitations et hausse des risques d'inondation. Niort doit donc s'adapter à ces changements, c'est-à-dire repenser son urbanisation, adapter les logements, etc pour moins en subir les impacts. Pour ce volet spécifique, la mobilisation des acteurs du territoire autour de ces questions renforcera l'efficacité des mesures prises.

LES 3 AXES PRIORITAIRES

- Approfondir les connaissances en matière de vulnérabilité.
- Intégrer la dimension adaptation dans les politiques de la Ville et les plans d'action associés.
- Sensibiliser les acteurs du territoire.

... et 10 actions !

Des exemples ?

Le maintien d'espaces naturels en milieu urbain contribue à l'évacuation des eaux et à la baisse des températures. C'est un des axes d'adaptation suivi par la Ville.

- L'inventaire biodiversité a été effectué, révélant 706 espèces de plantes, 194 espèces d'oiseaux, 68 espèces de papillons, 52 espèces de libellules, 45 espèces de mammifères.
- Les espaces naturels et agricoles - soit 47 % du territoire de la Ville - ont été maintenus via le plan local d'urbanisme.
- Les espaces verts sont gérés de manière durable grâce au programme « zéro phyto », à un arrosage parcimonieux, une récupération d'eau...
- Les actions de la Ville ont été récompensées par l'obtention du titre de « Capitale française 2013 de la biodiversité », décerné par l'association Natureparif. Cette quatrième édition avait pour thème « L'eau, la ville, la vie ». Le jury a apprécié la volonté de la Ville de Niort de stopper l'étalement urbain, sa démarche stratégique sur la trame verte et bleue urbaine et ses actions exemplaires pour préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides en ville.

« MON JARDIN PEUT-IL CONTRIBUER À ENTREtenir CETTE BIODIVERSITÉ ? »



À SAVOIR

Le jardin est un écosystème composé d'une grande variété d'espèces végétales et animales. Entretenir son jardin de manière responsable c'est préserver cette biodiversité.

Voici quelques pratiques à adopter :

- éviter tout traitement chimique y compris les insecticides biologiques.
- planter des végétaux adaptés au climat, au sol, à l'ensoleillement, éviter les plantes envahissantes, préférer les haies champêtres à essences locales.
- varier les hauteurs de tonte en préférant une tonte au-dessus de 6 cm pour abriter la microfaune et en conservant, par exemple, des zones sans tonte, sans fauche et en libre évolution.
- préserver les refuges naturels (mare, mur à pierre sèche, tas de bois...) et créer des refuges artificiels pour les coccinelles, les oiseaux, les hérissons...
- opter pour un paillage biodégradable constitué de copeaux de bois, déchets de tonte... afin d'enrichir le sol, abriter les insectes.

AGIR... ET RÉUSSIR !

De l'idée à la réalisation, puis à l'évaluation de ses actions, la Ville de Niort sait que pour réussir son Plan climat énergie territorial il est nécessaire d'avoir une vision collective.

Niortais, partenaires économiques, associatifs, publics ou institutionnels, élus, agents de la Ville... toutes les parties prenantes sont en marche vers l'atteinte de nos objectifs !

Tous acteurs !

Les agents de la Ville sont informés pour être mieux mobilisés tout au long du projet.

Les porteurs de projets sont soutenus dans la prise en charge des actions du Plan climat énergie territorial.

Les méthodes de travail favorisent la mise en relation directe de l'ensemble des acteurs concernés.

Les initiatives destinées à changer les pratiques sont valorisées.

Tous informés !

Partenaires et habitants

Tous les outils de communication de la Ville - Vivre à Niort, site Internet www.vivre-a-niort.com, page Facebook, Twitter... - tiendront informés les publics concernés.

Des temps forts, comme la Semaine du développement durable en avril ou la Semaine de l'énergie en octobre, sont l'occasion de présenter au public les initiatives et d'organiser des visites spécifiques afin de le sensibiliser aux économies d'énergie.

Suivre et évaluer

Le Plan climat énergie territorial s'inscrit sur le long terme. Ainsi, sa mise à jour sera effectuée tous les cinq ans grâce à un dispositif de suivi et d'évaluation (exigence de la loi Grenelle). Une organisation a donc été mise en place et un protocole d'évaluation, dont le référentiel, cohérent avec celui de l'agenda 21, évalue l'état d'avancement, les résultats du plan d'actions et l'atteinte des objectifs.

Le PCET fera l'objet d'un suivi annuel et d'une première évaluation en 2017.

POUR DÉCOUVRIR LES 96 ACTIONS DU PCET

Rendez-vous sur www.vivre-a-niort.com (rubrique Enjeux et projets/développement durable/Plan climat énergie territorial).

PCET NIORT

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Adopté à l'unanimité en Conseil municipal
du 1^{er} juillet 2013

CAP
Cit'ergie
European Energy Award®

AGENDA
21
NIORT


NIORT